



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION,
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU
LOGICIEL DE BILLETTERIE DES SPECTACLES**

**DÉCISION N° DM-21-320
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société RODRIGUE de signer un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel de billetterie des spectacles ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RODRIGUE – 2 rue des Tartres 95110 Sannois représentée par son Président Monsieur VERGNON Alain, un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel de billetterie des spectacles. La validité du contrat est à compter du 10 octobre 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

- a) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 6072,00 euros HT (six mille soixante-douze euros) ;
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet de bons de commande, pour un montant maximum annuel de 10 000€ HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE